



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 29 janvier 2014, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 12 février 2014.

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – J.JOAQUIM – L.LARRIERE – JP.MILLEROT

Y.AJOUAOU – R.DUPAIN – C.GALLAIRE – D.GENCI– P.VERNIER – S.LARUE – J.MORLAT– M.NURDIN

E.DAVAL – M.KUHN – JD.MOUTON – N.GRANDJEAN

Absents : JF.AZOU – F.DUBOIS – A.SCHEIFLER – M.LAMI – M.CMUNIER– M.SABER– R.SAIM – C.SIMOES –

Nombre de membres en exercice : 26

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 20h20 après vérification du quorum.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS MUNICIPALES

PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2010 (N°2010-40) PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELEGUE A MONSIEUR LE MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS

- **Décision municipale n°2014-1 Achat d'une caméra dôme**
- **Décision municipale n°2014-2 Maintenance système vidéoprotection**
- **Décision municipale n°2014-3 Travaux de voirie**

- **Décision municipale n°2014-4 Achat de matériel informatique**
- **Décision municipale n°2014-5 Levé topographique**

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

- **Délibération n°2014-6 Mise à disposition d'un broyeur : convention avec le SYTEVOM**
- **Délibération n°2014-7 Sacs prépayés pour le Foyer Communal: convention avec le SICTOM**
- **Délibération n°2014-8 Liaison Montdoré-Saint-Loup-Sur-Semouse**
- **Délibération n°2014-9 Convention de gestion de fonctionnement annuel avec l'AML- Avenant n°12**
- **Délibération n°2014-10 Subvention exceptionnelle à l'AML**
- **Délibération n°2014-11 Cession d'un terrain communal**
- **Délibération n°2014-12 Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise**
- **Délibération n°2014-13 Régime indemnitaire du personnel communal**
- **Délibération n°2014-14 Développement du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)**
- **Délibération n°2014-15 Approbation du compte rendu du conseil du 3 décembre 2013**

DECISIONS MUNICIPALES

PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2010 (N°2010-40) PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DELEGUE A MONSIEUR LE MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS

– Décision municipale n°2014-1 Achat d'une caméra dôme

Une nouvelle caméra a été commandée à l'entreprise IRIS (142 rue du maréchal OUDINOT) le 3 janvier 2014 dans l'optique de sécuriser le site des anciennes Usines Réunies situé avenue Christiane JANSEN. Une liaison radio pour la caméra mobile a également été établie. L'ensemble de la prestation s'élève à 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC.

– Décision municipale n°2014-2 Maintenance système vidéoprotection

Un avenant pour la maintenance du système de vidéoprotection a été signé par Monsieur le Maire en date du 9 janvier 2014. D'un montant de 2 000,00 € HT soit 2 400,0 € TTC, il s'explique par l'augmentation du matériel à entretenir (téléphonie et caméras).

– Décision municipale n°2014-3 Travaux de voirie

Par décision en date du 10 janvier 2014, Monsieur le Maire a confié à l'entreprise SURLEAU les travaux de voirie suivants :

- Création d'un ralentisseur rue PASTEUR : 3 572,00 € HT soit 4 272,11 € TTC.
- Travaux d'enduit 2^{ème} couche route des MAINGRINS et route du BOIS D'AMALIX : 5 800,00 € HT soit 6 936,80 € TTC.
- Marquage au sol et pose de panneaux de signalisation Avenue A.THOMAS : 2 914,00 € HT soit 3 485,14 € TTC.

– Décision municipale n°2014-4 Achat de matériel informatique

Par décision en date du 13 janvier 2014, Monsieur le Maire a décidé de procéder à l'achat de matériel informatique (1 pc pour 1 041,67 €, 2 écrans pour 250,00 € et un pack office pour 457,50 €) à l'entreprise ESPACE INFO (4 rue des Montelots 70800 SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE).

– Décision municipale n°2014-5 Levé topographique

Dans l'optique des travaux à venir sur les réseaux d'eau et d'assainissement du secteur rue de la République/Rue Neuve/Rue du Closey, l'entreprise EVI (33 avenue PASTEUR- BP9 70250 RONCHAMP) a été désignée le 21 janvier 2014 pour effectuer les relevés topographiques.

La prestation, d'un montant de 1 500,00 € HT, sera imputée sur le budget eau et assainissement à hauteur de 50% chacun.

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

– Délibération n°2014-15 Approbation du compte rendu du conseil du 3 décembre 2013

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu du conseil du 3 décembre dernier.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à la majorité (1 abstention : M. AJOUAOU)

– Délibération n°2014-6 Mise à disposition d'un broyeur : convention avec le SYTEVOM

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SYTEVOM pour la mise à disposition à titre gracieux d'un broyeur afin de réduire le volume de déchets verts des Services techniques municipaux.

Le SYTEVOM, propriétaire du broyeur, en assurera la couverture par une police d'assurance et prendra en charge son entretien. Les utilisateurs désignés par la Commune seront formés par le SYTEVOM.

Cette convention serait valable 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-7 Sacs prépayés pour le Foyer Communal: convention avec le SICTOM

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien du SICTOM et non du SYTEVOM comme indiqué dans le document transmis au Conseil puis explique le principe de la convention.

A titre dérogatoire et via une convention, des sacs prépayés pourront être utilisés à l'unité par les communes disposant de salles des fêtes qui pourront ainsi en fournir ponctuellement aux usagers.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. La salle du Foyer communal serait ainsi exonérée de la redevance ordures ménagères (part fixe et part variable) à condition que le contenu soit conforme, c'est-à-dire rempli uniquement de sacs prépayés rouges.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-8 Liaison Montdoré-Saint-Loup-Sur-Semouse

La liaison MONTDORE-SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE est supprimée depuis le 1^{er} septembre 2013. Les dépenses engagées se sont élevées à 1 012.94 € et les recettes perçues à 51.00 € soit un déficit de 961.94 €.

Il est proposé au Conseil municipal de participer à hauteur de 28.69 € au titre de l'année 2013.

M.JOAQUIM ajoute qu'un nouveau service de transport à la demande a été mis en place par le Conseil Général de la Haute-Saône.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-9 Convention de gestion de fonctionnement annuel avec l'AML- Avenant n°12

Considérant la convention du 2 juillet 1997 par laquelle la Ville garantit à l'Association Mosaïque Lupéenne (AML) une participation financière annuelle fixée à 90 000,00 euros pour l'année complète, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant (n°12) à cette convention pour l'année 2014.

La subvention, d'un montant de 90 000,00 € se décompose ainsi :

- 40 610.00 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'établissement
- 13 920.00 € pour la prise en charge complète des frais du personnel d'entretien
- 23 530.00 € pour la participation aux frais de personnel d'animation du secteur jeunes et culturel

- 11 940.00 € pour la participation aux frais de personnel de la médiathèque

Cette subvention serait versée en 2 fois :

- 80% en février 2014 (72 000.00 €)
- 20% en décembre 2014 (18 000.00 €)

M.AJOUAOU précise qu'une erreur s'est glissée dans la note de synthèse. Il fallait effectivement lire 18 000,00 € pour le solde de la subvention et non 8 000,00 €.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-10 Subvention exceptionnelle à l'AML

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 287.64 € TTC à l'AML. L'association a en effet mis à disposition du club de hand-ball son bus de 39 places pour un déplacement à GENLIS le 12 janvier dernier.

M.AJOUAOU regrette que cette prestation soit facturée par l'AML à l'association de handball féminin.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-11 Cession d'un terrain communal

Il est proposé au Conseil municipal de céder un terrain d'une surface de 40 m² environ situé chemin du Breuil à M. Benoît SIRVEAUX résidant rue du Breuil (lieu-dit 'La Barrière') à Saint-Loup-Sur-Semouse.

Les frais de bornage de ce terrain -contigu à la parcelle de M.SIRVEAUX (cadastrée 402)- ainsi que les frais de notaire incomberont à M.SIRVEAUX.

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer le prix de la transaction sur la base de 4 € le m².

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-12 Indemnité pour le gardiennage de l'Eglise

Il est proposé au Conseil de verser une indemnité d'un montant de 1 894.53 € pour le gardiennage de l'église (années 2010 à 2013) à M. Michel BOUCHARD.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-13 Régime indemnitaire du personnel communal

Le tableau du régime indemnitaire présenté en annexe est soumis pour approbation au Conseil municipal.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2014-14 Développement du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Il est proposé au Conseil d'approuver l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture du LAEP pour les années 2013 et 2014 à 700 h/an contre 500 h en 2012.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a aucune incidence financière pour la Commune hormis une augmentation des recettes attendues dans le cadre du CEJ.

PRODUITS	2013	2014
Participations Familiales	0	0
PSO	10 680	10 680
Subventions des communes	0	0
Subvention d'équilibre	29 936.56	30 576.56
Autres subventions (Etat ,....)	8 943.44	8 943.44
Total Produits	49 560	50 200

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'autre réunion avant les élections. Il tient à avoir une pensée pour Michel LEROY et remercie tout particulièrement l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux pour la bonne tenue des débats tout au long du mandat.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,



Thierry BORDOT

La secrétaire de séance,

Edith DOUCET